

MINISTERE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES
DEPARTEMENT DES PUBLICS

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 55
Jacques JESSEL
Ministre plénipotentiaire

LA COURNEUVE 2021

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.

Consultation avec autorisation écrite Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.

Consultation partielle Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.

Consultation réservée La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 55- Jacques JESSEL, Ministre plénipotentiaire

Notice biographique

Né 2 Juillet 1926.

Formation.— Faculté des lettres et Institut des Sciences Politiques de Strasbourg

Carrière : Attaché de consulat à Bruxelles, 1953-1954 ; au ministère de la Défense nationale, 1954-1955 ; Attaché de consulat à Hambourg, 1956-1957 ; au ministère des Affaires étrangères (secrétariat des conférences), 1957 ; élève à l'Ecole Nationale d'Administration, 1958-1960 ; aux affaires politiques du ministères des Affaires étrangères, 1960-1961 ; Attaché d'ambassade, 1961 ; Deuxième secrétaire, 1962, et premier secrétaire, 1964-1965, à Bonn, au ministère des affaires étrangères (Europe), 1965-1968 ; premier secrétaire, 1968, puis deuxième conseiller, 1970-1973, à Washington ; Chargé d'affaires en 1973 puis Premier Conseiller, 1974-1977, à l'ambassade de France à Berlin-Est ; Représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, 1977-1982 ; Ministre plénipotentiaire, 1979 ; Secrétaire général adjoint de la Défense nationale , 1982-1985 ; Membre du Conseil d'administration du Centre nationale d'étude spatiale (Cnes), 1982-1985 ; Ambassadeur représentant de la France à la Conférence du désarmement à Genève

3 entretiens

Communication : libre

Entretien n°1, réalisé le 19 Février 1996 au Quai d'Orsay (2h)

1961-1973 Evocation des postes en Allemagne (R.F.A. puis R.D.A.)

Entretien n°2, réalisé le 25 Mars 1996 :

[1] Premier secrétaire puis deuxième conseiller d'ambassade à Washington : Etat des relations franco-américaines (retrait de l'O.T.A.N.) ; Administration Nixon ; Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; Sentiment de Nixon à l'égard du Général De Gaulle.

[2] 1977-1982, Postes à Bruxelles, premier conseiller à la délégation permanente de la France auprès du conseil de l'Atlantique Nord : Attitude de la France sur les négociations soviéto-américaines (Strategic arms limitations talks : S.A.L.T.) ; avancée technologique des Etats-Unis (têtes multiples) ; Préparation de l'Ost politik ; Négociation quadripartite sur Berlin, Désarmement en Europe.

Entretien n°3, réalisé le 16 Avril 1996

[1] 1977-1982, Bruxelles – O.T.A.N. (suite) : Affaire d'Afghanistan (interprétations) ; Affaire de la Pologne (réflexions dans le cadre de l'O.T.A.N.) ; adhésion de l'Espagne à l'O.T.A.N. ; relations germano-américaines.

[2] Extension de l'Alliance à l'Est : adhésion éventuelles des pays de l'Est à l'Union de l'Europe occidentale.

[3] 1982-1985, *Secrétaire général-adjoint de la Défense nationale*, « guerre des étoiles », critique des déclarations de Reagan, rapports S.G.D.N.- Quai d'Orsay : Discours de Mitterrand au Bundestag, désarmement vu en Allemagne, Affaire du Tchad

[4] 1985-1986 *Conférence du désarmement (Genève)* : ambassadeur représentant la France : Armes chimiques, Arrivée de Gorbatchev, Tchernobyl, Accord sur les Forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.)

[5] *automne 1985 : Voyage de Gorbatchev à Paris*

[6] 1990, *Négociation « ciel ouvert »* : conférences à Ottawa et à Budapest.

[7] *Début des négociations sur la réunification allemande*

[8] *Evolution du métier de diplomate*